

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9 DÉCEMBRE 2024

LA CONTREFAÇON, C'EST NON !
**L'INPI, LE CNAC ET L'UNIFAB LANCENT UNE CAMPAGNE MEDIA POUR
DENONCER LES DANGERS DE LA CONTREFAÇON
ET INCITER LE GRAND PUBLIC A ADOPTER LES BONNES PRATIQUES**

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), le Comité national anti-contrefaçon (CNAC) et l'Union des Fabricants (UNIFAB) lancent une campagne commune pour alerter les consommateurs sur les dangers de la contrefaçon et les inciter à adopter les bons réflexes afin de lutter efficacement contre la contrefaçon. Ce spot sera diffusé sur la plateforme de replay de TF1 (TF1+) du 9 au 31 décembre 2024 et sera disponible sur une page web dédiée à la prévention anti-contrefaçon.

Un fléau économique, un danger pour le quotidien du consommateur et la planète

Avec plus de 152 millions de faux produits saisis au sein de l'Union européenne en 2023 pour une valeur estimée à 3.4 milliards d'euros*, la contrefaçon représente un véritable fléau économique qui, en plus d'être en progression, touche l'ensemble des secteurs. Et le premier concerné est le consommateur. Preuve en est, un sondage réalisé par l'IFOP pour l'INPI et l'UNIFAB en 2023 indiquait que 34 % des consommateurs français et 37 % des 15-24 ans avaient déjà été dupés par une contrefaçon.

Afin de sensibiliser le grand public dans cette période de fin d'année particulièrement propice aux achats, cette campagne vise à dénoncer les dangers que représente la contrefaçon en matière de santé et de sécurité mais aussi sur l'environnement. L'occasion également de rappeler qu'acheter ou vendre de la contrefaçon, c'est illégal !



Les faux produits
sont **dangereux**
et **illégaux**.

**La contrefaçon,
c'est NON !**

Une campagne de sensibilisation pour responsabiliser le consommateur et créer un déclic

En complément du spot et afin de prolonger le travail de sensibilisation, le CNAC, l'INPI et l'UNIFAB mettent en place une page dédiée à la prévention et la pédagogie pour inciter le grand public à adopter les bons réflexes et les bonnes pratiques. L'objectif ? Se protéger des dangers des faux produits et éviter les pièges de la contrefaçon au quotidien. Pour la découvrir, rendez-vous sur <http://www.contrefacon.fr/>

« Cette campagne vient renforcer les travaux que nous menons avec nos partenaires historiques le CNAC et l'UNIFAB pour lutter contre la contrefaçon et sensibiliser les différents acteurs aux méfaits de ces pratiques. Pédagogie et sensibilisation sont les maîtres mots pour espérer une prise de conscience collective, c'est tout l'enjeu de cette communication ! », Pascal Faure, Directeur général de l'INPI

« Les consommateurs doivent avoir conscience des conséquences désastreuses que la contrefaçon peut avoir pour notre économie : sur les emplois, des pertes de recettes de l'État, de la dégradation de l'environnement, des dangers pour la santé, des risques pour la jeunesse et des conséquences sur notre sécurité. » Christophe Blanchet, Président du CNAC

« Cette opération conjointe est plus que nécessaire, elle est essentielle. La vente de contrefaçon n'a de cesse de s'amplifier fragilisant encore plus notre économie, mettant à mal l'environnement et surtout en étant le synonyme de risques sévères pour la santé et la sécurité des consommateurs. Il est urgent que la population prenne conscience des enjeux irréversibles que l'achat de faux produits a sur la société toute entière. Cet acte n'est pas anodin et acheter de la contrefaçon revient à cautionner ce que l'on condamne, puisque les contrefacteurs sont des dealers de drogue, des mafieux et des terroristes qui utilisent ce trafic lucratif comme source de financement de leurs autres activités. », Delphine Sarfati, Directrice générale de l'UNIFAB

Pour découvrir le spot, cliquez [ICI](#)

Liens utiles :

Pourquoi se protéger de la contrefaçon | INPI.fr

Lutter contre la contrefaçon | INPI.fr

Contrefaçon sur internet : comment ne pas se faire piéger ?

*Unifab.com

A propos de l'INPI www.inpi.fr

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), et agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation. L'INPI est l'opérateur du guichet unique pour les formalités d'entreprises (créations, modifications, cessations) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle. L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, et de la lutte contre la contrefaçon, en France et à l'international. Enfin, l'INPI assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI est un établissement public autofinancé, placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle.

A propos du CNAC www.cnac-contrefacon.fr/

En France, la lutte anti-contrefaçon est organisée et mise en œuvre au sein du Comité national anti-contrefaçon (CNAC), partenariat public-privé qui vise à renforcer l'échange d'informations et de bonnes pratiques, à coordonner des actions concrètes et à formuler de nouvelles propositions. Créé en 1995, il réunit des fédérations industrielles et artistiques, des associations professionnelles, des entreprises et les administrations concernées par la lutte anti-contrefaçon.

A propos de l'UNIFAB www.unifab.com

Créée en 1872, l'Union des Fabricants (Unifab) est l'association dédiée à la protection et la défense des droits de propriété intellectuelle en luttant contre la contrefaçon. Elle regroupe plus de 200 entreprises issues de tous les secteurs d'activité et œuvre pour sensibiliser le grand public et les autorités aux dangers de la contrefaçon. Elle coordonne la formation des agents opérationnels publics, dialogue avec le monde digital pour améliorer leurs pratiques et travaille avec le gouvernement pour mieux contenir ce fléau.

Contacts presse

INPI : Blandine Guyon, Responsable du pôle communication institutionnelle presse@inpi.fr / 06 40 63 50 20

UNIFAB : Régis Messali, Directeur général adjoint / rmessali@unifab.com 01 56 26 14 07 / 06 16 89 00 81